

NOTE D'ENJEUX RELATIVE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASTIDES ET VALLONS DU GERS VISION DE L'ETAT

I - INTRODUCTION

Le PADD du SCOT du Val d'Adour prévoit un développement modéré du territoire, avec une gestion des influences extérieures, et notamment une recherche de la limitation de la fuite de population vers les grands pôles d'emplois proches (Pau, Tarbes,...).

La poursuite de ces objectifs implique donc, en lien avec les autres territoires composant celui du SCOT, la mise en œuvre d'un développement équilibré qui s'appuie sur les richesses et atouts du territoire, donc leur valorisation, le maintien, voire le développement des activités existantes, la recherche de l'agrément de vie des résidents. Tous ces éléments concourent à ce développement.

Les enjeux de développement sont, la plupart du temps, interdépendants les uns des autres, comme le montre le tableau en fin de document, qui met en évidence les liens entre ses différents aspects.

Le projet du territoire, exprimé dans le cadre d'un document d'urbanisme, devra édicter des dispositions qui assurent la synthèse de ces aspects, pour poursuivre les objectifs liés aux enjeux.

II - UNE COMPATIBILITE ENTRE PROTECTION ET DEVELOPPEMENT

La prise en compte, dès le départ des réflexions, des différentes protections, environnementales et des espaces agricoles, permet de prévoir un développement raisonné et respectueux de l'environnement.

Les richesses et atouts du territoire, matériels ou immatériels, pouvant servir de base pour mettre au point ce projet sont :

- le patrimoine bâti : monuments, mais aussi bâti ancien, ainsi que la structure des formes urbaines traditionnelles, notamment des bastides de Marciac et Plaisance
- le patrimoine naturel (zone Natura 2000, forêt, paysage, trame verte et bleue, berges des cours d'eau,...)
- le patrimoine immatériel (identité du territoire, langue occitane, savoir-faire et arts populaires,...)
- l'agriculture, qui contribue au maintien d'une activité humaine, donc de population, et à l'entretien des paysages, avec ses grands espaces de culture dans les plaines de l'Adour et de l'Arros, les coteaux, les vignes AOP. Cette activité participe, par ailleurs, à des intérêts d'un niveau supérieur à celui du territoire : autosuffisance alimentaire du pays, équilibre de la balance du commerce extérieur, ...
- la vie culturelle (festival de Marciac), qui peut être un vecteur, un point d'entrée, permettant d'initier une diversification de l'activité touristique du territoire

Chacun de ces aspects peut générer de l'activité locale, non délocalisable, diffuse en milieu rural, même si elle se trouvera majoritairement dans les bourgs.

Les objectifs à poursuivre sont les suivants.

- **préserver et mettre en valeur le cadre de vie et la réputation du territoire**, qui est un attrait entre autres touristique. En découlent de l'activité, donc des emplois dans l'hébergement, la restauration, le commerce, la production agricole locale.

* rechercher un cadre préservé et valorisé : espaces agricoles et naturels (forêt, paysage,...), maîtrise et organisation des implantations de dispositifs publicitaires, lutte contre le bruit, mise en valeur du patrimoine bâti (protection des abords, des perspectives, sans oublier le petit patrimoine vernaculaire), développement et renouvellement urbain qualitatif respectueux de l'identité du territoire, maîtrise de l'étalement urbain, gestion des franges urbaines.

* préserver la richesse, la diversité, la spécificité des paysages ; valoriser les perspectives sur le grand paysage ; maintenir ou restaurer les éléments de structuration paysagère : massifs ou îlots boisés, haies,..... en luttant contre la disparition progressive du maillage bocager. Affirmer l'activité agricole comme principal outil de gestion des paysages.

* une bonne gestion des eaux, pluviales et usées, permettra de lutter contre la dégradation de la qualité des milieux aquatiques, à laquelle les boisements qui réduisent l'érosion des sols peuvent aussi contribuer. Notamment la définition de zones constructibles non desservies par l'assainissement collectif (eaux usées et pluviales) ne pourra se faire, sauf justifications particulières à apporter sur le niveau acceptable d'impact sur l'environnement.

* affirmer l'identité du territoire, basée sur son patrimoine, bâti, naturel, paysager, immatériel.

- **favoriser l'accueil de nouvelles activités, en complément de l'offre d'emplois induits par le maintien de l'existant.** Cet accueil conduira à celui de nouvelles populations, et aura des conséquences sur les commerces et services de toutes natures qui se maintiennent, renforçant ainsi l'attractivité du territoire.

* favoriser le maintien et le développement des activités existantes : agriculture, par une organisation du territoire qui évite les conflits d'usage, et améliore l'agrément de vie, tourisme (agrotourisme, oenotourisme, tourisme équestre, voie verte,...), commerces et services existants notamment, y compris sur le plan médical.

* développer les NTIC, pour permettre le télétravail, un meilleur accès à l'information montante et descendante, et la promotion du territoire sur les supports informatiques correspondants (internet, réseaux sociaux,...).

* diversifier l'activité touristique : mener notamment une politique d'accueil des personnes de passage (touristes notamment), qui leur donnera envie de revenir et de conseiller à leurs relations de venir.

* avoir une politique de communication sur le bien-vivre dans ce territoire, et sur ses atouts (milieux, patrimoines, bien vivre, vie culturelle d'été, productions agricoles locales,...).

* valoriser les axes routiers principaux de découverte du territoire, et accompagner cette action par une signalisation maîtrisée de l'offre touristique au sens large, en traitant les entrées de ville.

III – UN PROJET AU SERVICE DE LA POPULATION ET DE L'AVENIR

En cohérence avec les éléments exposés ci-dessus, le bien-être de la population résidente, mais aussi passagère (touristique notamment) sera recherché, pour éviter la fuite de population.

Les éléments suivants seront abordés.

- **un habitat de qualité**, dans le parc privé comme dans le parc public. Ceci passe entre autres par la lutte contre l'habitat dégradé (plus de la moitié des logements date d'avant 1949), voire indigne, avec les points particuliers suivants :

* cet habitat doit être adapté au vieillissement de la population (accessibilité, proximité des commerces et services). Le maintien à domicile des personnes âgées doit être un objectif de la politique locale du logement, qui doit s'attacher à favoriser les travaux d'adaptation des logements à la perte d'autonomie. La résorption de la vacance de logements constatée dans les bourgs est un des outils qui peut

être mis en oeuvre dans ce cadre, y compris par la restructuration d'îlots en centres anciens. Une opération de type OPAH pourrait contribuer à cet objectif.

- * le parc privé du territoire est ancien, potentiellement énergivore. La rénovation énergétique du parc public comme privé doit être recherchée.

- * l'habitat doit prendre en compte le desserrement des ménages, le constat actuel étant que le parc, notamment social, a des caractéristiques qui diffèrent des besoins exprimés, alors qu'il est quantitativement suffisant (le délai moyen d'attribution d'un logement social est de trois mois et demi).

- * la maîtrise du niveau des loyers du parc public doit être un objectif, qui peut être poursuivi par l'action foncière des collectivités et leur intervention dans le financement des constructions.

- **le cadre de vie**, déjà abordé ci-dessus, avec les mêmes avantages pour les résidents que pour les touristes.

- **la sécurité des populations**, sur trois axes principaux :

- * par prise en compte des risques naturels, notamment le risque inondation, mais aussi celui de rupture de barrages (Tillac, Cassagnau, Monpardiac-Camilion, retenue de la Barne ainsi que la future retenue de Mondebat). La gestion des eaux pluviales contribuera à cet objectif de prise en compte des risques.

Au sein de cet axe, la préservation de l'espace de mobilité de l'Adour, qui a aussi un effet bénéfique sur la biodiversité, est un point particulièrement important.

- * la sécurité routière, qui sera renforcée par une urbanisation regroupée, des agglomérations clairement identifiables par l'automobiliste, des entrées de bourgs ou villages bien marquées, un stationnement organisé, des cheminements piétons et cycles identifiés et, si possible, bien séparés des voies routières, des configurations de voies et/ou des aménagements en cohérence avec les vitesses attendues, la maîtrise de l'implantation des dispositifs publicitaires.

- * la sécurisation des ressources nécessaires aux habitants, notamment en matière d'alimentation en eau potable.

- **une offre d'emplois suffisante** pour fixer les populations, comme évoqué ci-dessus, notamment par exploitation des richesses du territoire, et mise en œuvre d'une politique de diversification de l'offre touristique du territoire.

- **une organisation du territoire et une politique générale s'inscrivant dans la politique de transition énergétique**, en lien avec les actions menées par le PETR du Val d'Adour (PCET, TEPCV), notamment :

- * sur le sujet « thermique du bâtiment », en rénovation comme en neuf, par le choix de foncier constructible permettant une bonne utilisation de l'énergie solaire (orientation, pente,...)

- * sur la mobilité des personnes, en limitant les déplacements entre habitat, commerces et service et par l'aménagement d'aires ou d'emplacements d'arrêt de covoiturage, lorsque le besoin le justifie

- * la mise en place d'une action concertée au niveau de la communauté de communes, en lien ou non avec des collectivités voisines, pour développer le recours à l'énergie bois : nouveau débouché pour la production locale, création donc d'emplois non délocalisables, réduction des transports, source d'énergie renouvelable, mise en valeur des espaces forestiers.

- * sur l'énergie photovoltaïque en favorisant l'implantation en toitures de bâtiments, et au sol uniquement sur les espaces qui ne peuvent raisonnablement recevoir d'autres usages (anciennes carrières notamment)

- * par la recherche et l'identification des zones éventuelles où le potentiel géothermique en nappe alluviale est important

IV – CONCLUSION

Compte-tenu du cadrage posé par le SCOT Val d'Adour, et de l'interaction entre les différents domaines abordés dans cette note, peuvent être mis en exergue sur ce territoire comme enjeux principaux :

- **la préservation et l'amélioration du cadre de vie** au sens large (habitat, environnement dans tous ses aspects évoqués ci-dessus), dont découle l'image du territoire, ainsi que la communication autour de cette dernière.
- **la qualité de l'habitat**, son adaptation à l'évolution de la population.
- **la sécurité de la population.**
- **le maintien et le développement raisonné des activités économiques de toute nature**, avec un accent particulier porté d'une part sur la préservation sur le long terme des terres agricoles et la possibilité d'exercice de cette activité, et d'autre part sur la diversification de l'offre touristique. Cette action ne passe bien évidemment pas par l'ouverture systématique de nouvelles zones d'activités.
- **la participation active, à l'échelle du territoire, à la transition énergétique.**

Enfin, la communauté de communes et les communes pourront, même si ces éléments ne peuvent être traités dans le cadre d'un plan local d'urbanisme intercommunal, intégrer dans le projet de territoire les éléments suivants : le portage des bonnes pratiques agricoles (bénéfiques à l'environnement), les circuits courts, l'économie circulaire (réduction des déchets, solidarité interne au territoire), le transport à la demande et la solidarité entre habitants notamment vis-à-vis des personnes âgées (lien social, sécurité routière).

INTERACTION ENTRE LES DIFFERENTS ENJEUX

DOMAINES	Activité Agricole	Paysage, patrimoine bâti, formes urbaines	Formes urbaines	Consommation d'espace	Forêt	Biodiversité	Logement, habitat	Publicité	Activité économique autre qu'agricole (commerce, artisanat, industrie,..)	Sécurité routière	Risques : inondations, rupture de barrages, gestion des eaux pluviales	Trame bleue, qualité des eaux, continuité écologique	Services à la population	Culture	Tourisme	Energie	Transport	NTIC
Activité Agricole	X		X	X	X	X		X	X			X	X	X	X	X		X
Paysage, patrimoine bâti, formes urbaines			X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	
Consommation d'espace					X	X	X		X	X	X	X	X		X	X	X	
Forêt						X			X		X	X		X	X	X		
Biodiversité									X	X	X	X		X	X			
Logement, habitat									X	X	X		X		X	X	X	X
Publicité									X	X					X			
Activité économique autre qu'agricole (commerce, artisanat, industrie,..)										X	X	X	X	X	X	X	X	X
Sécurité routière											X						X	
Risques : inondations, rupture de barrages, gestion des eaux pluviales												X						
Trame bleue, qualité des eaux, continuité écologique															X			
Services à la population															X		X	X
Culture															X			X
Tourisme																		X
Energie																	X	
Transport																		X
NTIC																		X

En gras, les trois interactions les plus marquantes pour le territoire.